

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 février 2019, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. BOSSET, Maire.

Étaient présents :

- M. Bernard BOSSET, Maire
- Mme Marie-Bernadette DULAU
- M. Joël CROS
- Mme Danielle BARREYRE
- Mme Isabelle POINTIS
- Mme Carole DEVELAY
- M. Jean-Bernard BONNAC
- M. Jean-Pierre TECHENE
- Mme Valérie ESQUERRE
- M. Patrick DUFAU
- M. Michel FAVRE-BERTIN
- M. Sébastien LATASTE
- M. Jacques DELLION
- Mme Séverine BEIS
- M. Marc PEAN
- M. Dominique LAMBERT
- Mme Hélène FOURNIER
- M. Yannick LOTODE
- Mme Sylvie BADETS
- M. Laurent SOULARD

Étaient excusés :

- M. Jean-François BELGODERE (Procuration à M. Cros)
- M. Patrice KADIONIK

Étaient absents :

- Mme Kathya GAILLARD
- M. Jean-Luc LANOELLE
- Mme Mélanie MANO
- Mme Rose-Hélène DARROMAN
- Mme Françoise LE BATARD

Secrétaire de Séance :

- M. Carole DEVELAY

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 11 FEVRIER 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses de M. Jean-François Belgodère qui a donné procuration à M. Joël Cros, ainsi que M. Patrice Kadionik.

Madame Carole Develay est désignée secrétaire de séance.

1. COMMUNICATIONS

- Monsieur le Maire indique avoir reçu les amis de la Cité qui proposent de nommer la nouvelle salle d'activité du Centre Marcel Martin en mémoire à Pierre Rozié.
- Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu réalisé par les services du Comptable public concernant le contrôle hiérarchisé des dépenses. La situation de la comptabilité assurée par le service comptabilité financier de la commune a été validée par le comptable public pour sa bonne gestion.

Arrivée de Mme Badets et Mme Esquerre à 19h05.

- Monsieur le Maire donne lecture des statistiques réalisées par les services de la police municipale

Arrivée de Mme Fournier à 19h10.

- Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la médiathèque avancent conformément au planning prévu. Il s'agit désormais d'attribuer un nom au futur pôle de l'image, de l'écrit et du numérique. Après consultation auprès de la population, des bénévoles et des différentes commissions municipales, le nom de **POLYÈDRE** a été retenu. Il rappelle qu'il ne s'agira plus d'une médiathèque mais d'un pôle culturel aux nombreuses interfaces et fonctionnalités. En ce sens, la figure géométrique à multiples facettes symbolisera les différents domaines de compétence de la nouvelle structure.

2. APPROBATION PROCES-VERBAUX DES 03 ET 17 DECEMBRE 2018

Les procès-verbaux du conseil municipal des 03 et 17 décembre 2018 transmis par courriel le 04 février 2019 sont approuvés à la majorité par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procurator de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean, M. Yannick Lotodé.

Mme Sylvie Badets et M. Laurent Soulard s'abstiennent.
Mme Hélène Fournier vote contre.

3. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Par décision N°DP001/2019, suite à la liquidation judiciaire de la Sté BERTACCA, titulaire du marché LOT 4 – Serrurerie pour les travaux du Pôle de l’image et après nouvelle mise en concurrence, le marché de travaux du **lot N° 4 – SERRURERIE** est signé avec **l’entreprise SORA GARNIER** demeurant ZI Toctoucau 6 chemin Lou Tribail 33610 CESTAS pour un montant de **16 645 € HT soit 19 974 € TTC.**

Par décision N°DP002/2019, il est institué auprès du Trésor Public de la Commune de Bazas, une régie de recettes pour l’encaissement des participations des repas de la fête traditionnelle des bœufs gras, dont le prix unitaire est de 36 € le repas.

Par décision N° DP003/2019, il est confié une mission d’assistance et de conseil en vue de l’analyse de la fiscalité locale de la collectivité à **la Société ECOFINANCE** dont le siège est à 31700 BLAGNAC qui sera réalisée en deux phases :

- 1^{ère} phase « analyse des bases fiscales des locaux d’habitation » pour un montant forfaitaire de 9 750 € HT
- 2^{ème} phase « diagnostic en vue d’optimiser les ressources nettes de la collectivité au titre des taxes indirectes, redevances et autres produits » pour un montant forfaitaire de 7 500 € HT.

4. FINANCES

N° D004/2019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET GENERAL

Monsieur Sébastien Lataste et Madame la Directrice Générale des services présentent et donnent les explications sur le compte administratif 2018 du Budget général. Il est demandé s’il y a des questions.

Mme Hélène Fournier exprime une remarque qu’elle attribue à Mme Lebatard (absente), à savoir qu’il a été constaté que les résultats du CA 2018 sont identiques à ceux de 2017.

Aucune autre question n’étant posée, Monsieur le Maire quitte l’assemblée et Monsieur Michel Favre-Bertin, Doyen d’âge, propose de passer au vote du compte administratif 2018 du budget général.

Le compte administratif 2018 du budget général est approuvé **à la majorité** par Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean.

M. Yannick Lotodé s’abstient.

Mme Hélène Fournier, Mme Sylvie Badets et M. Laurent Soulard votent contre.

La répartition en section de fonctionnement et en investissement en incluant les restes à réaliser est la suivante :			
SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Fonctionnement	4 180 503.20	5 225 576.60	1 045 073.40
Investissement avec RAR	2 787 343.79	2 568 324.41	- 219 019.38
TOTAL avec RAR	6 967 846.99	7 793 901.01	826 054.02
L’excédent global de clôture réellement disponible est donc de + 826 054.02 €.			

La délibération est la suivante :

« Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel Favre-Bertin, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Mr Bernard BOSSET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		870 478.60 €		339 179.24 €		1 209 657.84 €
Opérations de l'exercice	4 180 503.20 €	4 355 098.00 €	2 036 034.79 €	1 775 259.17 €	6 216 537.99 €	6 130 357.17 €
TOTAUX	4 180 503.20 €	5 225 576.60 €	2 036 034.79 €	2 114 438.41 €	6 216 537.99 €	7 340 015.01 €
Résultats de clôture		1 045 073.40 €		78 403.61 €		1 123 477.01 €
Restes à réaliser			751 309.00 €	453 886.00 €		
Totaux cumulés	4 180 503.20 €	5 225 576.60 €	2 787 343.79 €	2 568 324.41 €	6 967 846.99 €	7 793 901.01 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 045 073.40 €	219 019.38 €			826 054.02 €

2- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif 2017 du budget général est approuvé **à la majorité** par Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean. M. Yannick Lotodé s'abstient.

Mme Hélène Fournier, Mme Sylvie Badets et M. Laurent Soulard votent contre. »

Arrivée de M. Dominique Lambert à 19h50.

N° D005/2019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET annexe ASSAINISSEMENT

Monsieur Sébastien Lataste présente et donne les explications sur le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement.

Aucune question n'étant posée, Monsieur Michel Favre-Bertin, Doyen d'âge, propose de passer au vote.

Le compte administratif 2018 du budget annexe ASSAINISSEMENT est approuvé **à la majorité** par Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean.

M. Yannick Lotodé s'abstient.

M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier, Mme Sylvie Badets et M. Laurent Soulard votent contre.

La répartition en incluant les restes à réaliser est la suivante :			
SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Fonctionnement	430 231.74	505 604.80	75 373.06
Investissement	686 000.05	761 626.97	75 626.92
TOTAL avec RAR	1 116 231.79	1 267 231.77	150 999.98
L'excédent global de clôture réellement disponible est donc de + 150 999.98 €.			

La délibération est la suivante :

« Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel Favre-Bertin, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Mr Bernard BOSSET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré par M. Sébastien Lataste ;

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		152 847.09 €		394 408.71 €		547 255.80 €
Opérations de l'exercice	430 231.74 €	352 757.71	246 202.05 €	300 842.26 €	676 433.79 €	653 599.97 €
TOTAUX	430 231.74 €	505 604.80 €	246 202.05 €	695 250.97 €	676 433.79 €	1 200 859.77 €
Résultats de clôture		75 373.06 €		449 048.92 €		524 421.98 €
Restes à réaliser			439 798.00 €	66 376.00 €		
Totaux cumulés	430 231.74 €	505 604.80 €	686 000.05 €	761 626.97 €	1116 231.79 €	1 267 231.77 €
RESULTATS DEFINITIFS		75 373.06 €		75 626.92 €		150 999.08 €

2- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif 2018 du budget annexe ASSAINISSEMENT est approuvé à **la majorité** par Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean.

M. Yannick Lotodé s'abstient.

M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier, Mme Sylvie Badets et M. Laurent Soulard votent contre. »

N° D006/2019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur Sébastien Lataste présente et donne les explications sur le compte administratif 2018 du budget annexe LOTISSEMENT.

Le compte administratif 2018 du budget annexe du lotissement a fait l'objet de plusieurs ventes, qui seront intégrées en 2019. **L'excédent global de clôture est de 1 155.61€.**

Aucune question n'étant posée, Monsieur Michel Favre-Bertin, Doyen d'âge, propose de passer au vote.

Le compte administratif 2018 du budget annexe LOTISSEMENT est approuvé à la majorité par Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean.

M. Yannick Lotodé s'abstient.

M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier, Mme Sylvie Badets et M. Laurent Soulard votent contre.

La délibération est la suivante :

« Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel Favre-Bertin, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Mr Bernard BOSSET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré par M. Sébastien Lataste ;

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		105 588.16 €	104 432.55 €		104 432.55 €	105 588.16 €
Opérations de l'exercice	104 432.55 €	104 432.55 €	104 432.55 €	104 432.55 €	208 865.10 €	208 865.10 €
TOTAUX	104 432.55 €	210 020.71 €	208 865.10 €	104 432.55 €	313 297.65 €	314 453.26 €
Résultats de clôture		105 588.16 €	104 432.55 €			1 155.61 €
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	104 432.55 €	210 020.71 €	208 865.10 €	104 432.55 €	313 297.65 €	314 453.26 €
RESULTATS DEFINITIFS		105 588.16 €	104 432.55 €			1 155.61 €

2- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif 2018 du budget annexe LOTISSEMENT est approuvé à la majorité par Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean.

M. Yannick Lotodé s'abstient.

M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier, Mme Sylvie Badets et M. Laurent Soulard votent contre.

N° D007/2019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET REGIE AUTONOME FETE DES BŒUFS GRAS

Monsieur Sébastien Lataste présente et donne les explications sur le compte administratif 2018 du budget de la régie autonome de la fête des bœufs gras.

Le compte administratif 2018 du budget de la Régie Autonome de la fête des bœufs gras fait apparaître uniquement **en fonctionnement**

- un montant total de Dépenses de 61 021.30 €
- et le montant total de Recettes de 60 866.00 €

Aucune question n'étant posée, Monsieur Michel Favre-Bertin, Doyen d'âge, propose de passer au vote.

Le compte administratif 2018 de la Régie autonome de soutien à la fête des bœufs gras est approuvé **à la majorité** par Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean.

M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, Mme Sylvie Badets et M. Laurent Soulard votent contre.

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	51 998.36	60 866.00	+ 8 867.64 €
Report de l'exercice 2017	-9 022.94	0	- 9 022.94 €
TOTAL avec RAR	61 021.30	60 866.00	- 155.30 €
Le déficit global de clôture est de -155.30 €.			

La délibération est la suivante :

« Sous la présidence de M. Michel Favre-Bertin, doyen d'âge, M. Sébastien Lataste présente les résultats du compte administratif de la Régie Autonome de soutien à la fête des bœufs gras au terme de l'exercice 2018, qui s'établissent ainsi :

Section de FONCTIONNEMENT :

- Déficit reporté - 9 022.94 €
- Dépenses 51 998.36 €
- Recettes 60 866.00 €

Le déficit de clôture constaté est de - 155.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOPTE le compte administratif 2018 de la Régie Autonome de soutien à la fête des bœufs gras.

Le compte administratif 2018 de la Régie autonome de soutien à la fête des bœufs gras est approuvé **à la majorité** par Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean.

M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, Mme Sylvie Badets et M. Laurent Soulard votent contre. »

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance en remerciant ses collègues pour leur confiance.

N° D008/2019 : Dossier PISCINE – vote de crédits supplémentaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une mise en demeure des services de la Préfecture afin de mandater une facture de l'entreprise ETANDEX d'un montant de 10 699,05 € correspondant aux travaux de réparations des fissures apparues dans les bassins, avant de recourir à la procédure de mandatement d'office prévue à l'article 1612-16 du CGCT.

Compte tenu que l'état des restes à réaliser qui feront l'objet d'une reprise au budget 2019 d'un montant de 5 419,94 € ne permettent pas de solder l'intégralité de la facture d'ETANDEX, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation de crédits supplémentaires sur l'opération PISCINE pour un montant de 5 279,11 € afin de régler la facture ETANDEX d'un montant de 10 699,05 € dans le cadre des travaux à la piscine municipale.

Mme Hélène Fournier s'interroge sur ces travaux supplémentaires.

Il est répondu que les fissures sont apparues après réalisation des travaux et qu'il y avait eu nécessité d'intervenir pour l'ouverture de la piscine. Afin d'éviter les pénalités d'un mandatement d'office, il y a donc obligation d'assurer le paiement de la facture de ces travaux. Pour autant, la collectivité peut entamer une procédure dans la mesure où ces travaux ont été réceptionnés avec des réserves.

La délibération est approuvée **à la majorité** par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean.

M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, Mme Sylvie Badets et M. Laurent Soulard s'abstiennent.

« Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise ETANDEX ayant assuré la partie revêtement dans le cadre du marché portant sur l'opération PISCINE, a saisi les services de la Préfecture (courrier du 28 novembre 2018), à l'encontre de la commune débitrice d'une facture d'un montant de 10 699,05 €, correspondant aux travaux de réparations des fissures apparues dans les bassins. La facture correspondante à des travaux réalisés sur ordre de service exécutoire fait donc partie d'une dépense obligatoire.

Les services de la Préfecture ont mis en demeure d'inscrire la dépense au budget 2019 et de procéder à son règlement avant de recourir à la procédure de mandatement d'office prévue à l'article 1612-16 du CGCT.

L'état des restes à réaliser qui feront l'objet d'une reprise au budget 2019 d'un montant de 5 419,94 € ne permettent pas de solder l'intégralité de la facture d'ETANDEX.

En conséquence et en application de l'article 1612-1 du CGCT qui stipule que « ...jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, ... », la collectivité peut donc engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget des crédits ouverts de l'exercice 2018. Cette augmentation de crédits supplémentaires fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2019 (5 279,11 €).

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire de mandater cette dépense d'investissement.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- Vu, la saisie des services de la Préfecture par l'entreprise ETANDEX ;
- Considérant l'obligation pour la collectivité de mandater la dépense afférente aux travaux réalisés par ETANDEX dans le cadre des dispositions d'un marché public ;

AUTORISE l'augmentation des crédits sur l'opération PISCINE pour un montant de 5 279,11 €.

AUTORISE le mandatement de la somme de 10 699,05 € correspondant à la facture due à ETANDEX

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à la majorité par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean.

M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, Mme Sylvie Badets et M. Laurent Soulard s'abstiennent. »

N° D009/2019 : Demande de subvention auprès du Département de la Gironde dans le cadre du dispositif des « équipements pour les projets communaux de médiation culturelle sur les patrimoines »

Mme Marie-Bernadette Dulau demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le plan de valorisation et de modernisation du musée municipal de Bazas conformément au projet transmis avec la convocation, et de solliciter les aides attribuées par le Département, portant sur les projets novateurs en matière de médiation culturelle sur les patrimoines.

Monsieur Dominique Lambert rappelle que ce projet doit se situer dans un contexte global et notamment dans le cadre du label « ville d'art et d'histoire ».

Mme Marie-Bernadette Dulau précise que le projet fera partie d'une réflexion autour de la mise en place du Centre d'Interprétation Architectural et Patrimoine (CIAP)

Monsieur Dominique Lambert estime que la situation patrimoniale de la commune s'est appauvrie, rien n'a été fait depuis 1980.

Monsieur le Maire rappelle que de nombreux travaux de valorisation ont été réalisés depuis les années 80 notamment la mise en valeur des vestiges, la réhabilitation de la cathédrale, etc... le projet du musée s'inscrit également dans une présentation ouverte de la ville et de ces principaux monuments.

Mme Hélène Fournier estime que depuis certaines décisions municipales (délibérations 2015 concernant l'AVAP et 2014 concernant les villages anciens), rien n'a été abouti. Elle espère que l'ABF sera également consulté concernant le projet du musée à ciel ouvert.

La délibération est approuvée à la majorité par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean.

M. Yannick Lotodé et M. Laurent Soulard s'abstiennent.

M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier et Mme Sylvie Badets votent contre.

« Madame Marie-Bernadette Dulau informe l'assemblée qu'un plan de valorisation et de modernisation du musée municipal de Bazas est engagé afin de rendre le lieu en phase avec les propositions muséographiques

actuelles. Le musée, partie intégrante du cœur de ville, nécessite des travaux d'aménagement en terme de mise aux normes d'accessibilité et de valorisation des œuvres exposées.

A ce titre, la collectivité a répondu à un appel à projet nouvellement inscrit aux aides attribuées par le Département et portant sur les projets novateurs en matière de médiation culturelle sur les patrimoines.

Le projet des travaux du musée a été transmis aux membres du Conseil Municipal, dont le coût est estimé à 16 134,08 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Estimation des travaux	16 134,08 € HT
- Subvention du Département 30 % (+ Coefficient de solidarité 1,2)	5 808,00 €
- Quote-part restant à la charge de la collectivité	10 326,00 €

La commune préfinancera la TVA.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- Considérant les travaux de réhabilitation et de modernisation du musée municipal de Bazas
- Vu, le nouveau dispositif d'aide portant sur les équipements pour les projets communaux de médiation culturelle sur le patrimoine ;

APPROUVE le projet de travaux présenté et le plan de financement ci-dessus énoncé.

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental de la Gironde au taux de 30 % (avec coefficient 1,2) soit d'un montant de 5 808 €.

S'ENGAGE à financer la part non couverte par la subvention au titre de la quote-part restant à la charge de la commune et à préfinancer la TVA.

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à la majorité par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean.

M. Yannick Lotodé et M. Laurent Soulard s'abstiennent.

M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier et Mme Sylvie Badets votent contre. »

N° D010/2019 : Création et mise en sécurité du parking du collège Ausone (phase 1) – demande de subventions

M. Joël Cros indique au Conseil municipal, que dans le cadre de la poursuite des travaux de réhabilitation et de modernisation du collège Ausone, la commune, propriétaire de l'actuel parking recevant les bus scolaires, a décidé d'engager les travaux d'aménagement de stationnement et de circulation indispensable à la mise en sécurité des élèves du collège.

Par délibération N° D011/2018 du 29 janvier 2018, la collectivité avait approuvé le programme de travaux inscrivant les financements du Département, de la Communauté de communes et de l'Etat.

M. Joël Cros propose au Conseil Municipal d'approuver les financements divers pour cette opération en sachant que l'Etat a attribué une aide de 175 000 € au titre de la D.E.T.R. 2018 et que le Département s'est engagé à financer une partie de ces travaux portant exclusivement sur les aménagements du parking Bus et VL (1^{ère} phase).

Le projet des travaux du parking, la notice ainsi que le plan de financement ont été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur Dominique Lambert demande si l'aspect paysager a été pris en compte.

Il est répondu que les aménagements paysagers feront l'objet d'une première partie de réalisation sur la 1^{ère} phase et son achèvement en perspective de la réalisation de la 2^{ème} phase prévue en 2020.

La délibération est approuvée à la **majorité** par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean, M. Dominique Lambert, M. Yannick Lotodé, Mme Sylvie Badets et M. Laurent Soulard.

Mme Hélène Fournier s'abstient.

« Monsieur Joël Cros informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la poursuite des travaux de réhabilitation et de modernisation du collège Ausone, la commune, propriétaire de l'actuel parking recevant les bus scolaires, a décidé d'engager les travaux d'aménagement de stationnement et de circulation indispensable à la mise en sécurité des élèves du collège.

Par délibération N° D011/2018 du 29 janvier 2018, la collectivité avait approuvé le programme de travaux inscrivant les financements du Département, de la Communauté de communes et de l'Etat.

Par arrêté préfectoral en date du 14 mai 2018, l'Etat a attribué une aide de 175 000 € au titre de la D.E.T.R. 2018. Le Département s'est engagé à financer une partie de ces travaux portant exclusivement sur les aménagements du parking Bus et VL. Le SIVOS ainsi que la communauté de communes de Bazas seront également amenés à délibérer.

Le projet des travaux ainsi que le plan ont été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le nouveau plan de financement serait le suivant :

Estimation des travaux (1^{ère} partie)	290 604,00€ HT
- Subvention du Département 35 % (+ Coefficient de solidarité 1,2)	103 673,00 €
- D.E.T.R. 35 %	99 750,00 €
- Communauté de communes du Bazadais	23 060,00 €
- S.I.V.O.S.	6 000,00 €
- Quote-part restant à la charge de la collectivité	58 121,00 €

La commune préfinancera la TVA.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce plan de financement.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- Considérant que les travaux de réhabilitation et de modernisation du Collège Ausone sont terminés ;
- Considérant l'augmentation des flux de circulation ;
- Vu, le projet d'aménagement de l'aire de stationnement pour les bus et la création d'un nouveau parking pour les VL ;
- Considérant la priorité et la nécessité de sécuriser au maximum le déplacement des élèves ;

APPROUVE le projet de travaux présenté et le plan de financement concernant la phase 1 « parking VL/Bus » ci-dessus énoncé.

SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde une aide au taux de 35 % (avec coefficient de solidarité 1,2) soit d'un montant de 103 673 €.

SOLLICITE de Monsieur le Président de la communauté de communes du Bazadais une subvention de de 23060 €.

SOLLICITE de Madame la Présidente du SIVOS une participation de 6 000 €.

S'ENGAGE à financer la part non couverte par les subventions au titre de la quote-part restant à la charge de la commune et à préfinancer la TVA.

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à la majorité par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros (procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean, M. Dominique Lambert, M. Yannick Lotodé, Mme Sylvie Badets et M. Laurent Soulard.

Mme Hélène Fournier s'abstient. »

N° D011/2019 : Demande de subvention à la création d'un poste de Chargé de la gestion des équipements sportifs et de l'animation sportive

Mme Danielle Barreyre informe le Conseil Municipal que la collectivité s'est engagée dans une politique sportive dynamique visant à soutenir les différentes pratiques sportives. Dans ce cadre, une attention est portée sur l'amélioration de la gestion, mise à disposition des équipements sportifs ainsi que la valorisation des activités sportives.

La commission RH et le comité technique ont émis un avis favorable à la création d'un poste de Chargé de la gestion des équipements sportifs et de l'animation sportive, qui a été validé par le Conseil Municipal le 3 décembre dernier. Le Département s'est également engagé en 2019 à soutenir la création d'emplois sportifs.

Madame Danielle Barreyre propose au Conseil Municipal d'inscrire la création de cet emploi dans le dispositif « création d'emplois sportifs » du Département qui permettra d'obtenir un financement dégressif sur trois années, respectivement de 12 000 € - 10 000 € - 8 000 €.

La délibération suivante est approuvée à l'unanimité.

« Mme Danielle Barreyre informe le Conseil Municipal que la collectivité s'est engagée dans une politique sportive dynamique visant à soutenir les différentes pratiques sportives.

Dans ce cadre, une attention est portée sur l'amélioration de la gestion, mise à disposition des équipements sportifs ainsi que la valorisation des activités sportives.

A ce titre, Mme Danielle Barreyre rappelle que la commission RH et sport ainsi que le comité technique ont émis un avis favorable à la création d'un poste de Chargé de la gestion des équipements sportifs et de l'animation sportive.

Le Conseil Municipal a par délibération en date du 3 décembre dernier, validé la création du poste. Le Département s'est également engagé en 2019 à soutenir la création d'emplois sportifs.

C'est dans ce contexte, qu'il est proposé d'inscrire la création de cet emploi dans le dispositif « création d'emplois sportifs » du Département qui portera sur l'attribution d'un financement dégressif sur trois années, respectivement de 12 000 € - 10 000 € - 8 000 €.

Mme Danielle Barreyre demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette aide.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- Vu, les commissions compétentes entendues ;*
- Vu, la création du poste « Chargé de la gestion des équipements sportifs et de l'animation sportive ;*
- Considérant que cette création de poste répond aux attentes formulées par la collectivité en matière de structuration du service des sports ;*

- Vu, le besoin d'optimiser le fonctionnement de l'ensemble des équipements sportifs et de valoriser toutes les pratiques sportives ;
- Vu, la fiche de poste ;

SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde, l'aide au titre de la création d'emplois sportifs pour la création d'un Chargé de la gestion des équipements sportifs et de l'animation sportive, portant sur trois années dégressives d'un montant total de 30 000 €.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous actes en découlant et de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

N° D012/2019 : Admission en non-valeurs

M. Joël Cros propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur un état de créances irrécouvrables pour un montant total de 4 471.37 €.

La délibération suivante est approuvée à l'unanimité.

« Monsieur Joël CROS expose au Conseil Municipal qu'à la demande du comptable public, il est nécessaire d'admettre en non-valeur des dettes devenues irrécouvrables correspondant à des créances de 2012 à 2017.

Monsieur Joël CROS demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- Vu la demande du Comptable Public sollicitant l'admission en non-valeur de dettes devenues irrécouvrables après avoir utilisé tous les moyens pour recouvrer ces créances ;
- Vu la demande du Comptable public sollicitant l'annulation des titres concernés dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel à l'encontre de plusieurs personnes ;

DECIDE d'admettre en non-valeur des dettes pour un montant total de 4 471.37 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de 2019.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

5. ASSAINISSEMENT

N° D013/2019 : Contrôle Assainissement collectif – attribution rémunération accessoire

Mme Isabelle Pointis rappelle au Conseil Municipal que le technicien du SPANC assure pour le compte de la commune une mission de contrôle sur le bon fonctionnement de l'assainissement collectif dans le cadre notamment d'une vente d'un immeuble.

Compte tenu du nombre de plus en plus important de demandes de la part des notaires pour les mutations d'habitations à titre onéreux dans un secteur raccordé au réseau d'assainissement collectif, il est proposé au Conseil Municipal l'attribution d'une rémunération accessoire pour le technicien chargé de cette prestation de contrôle de l'assainissement collectif.

La délibération suivante est approuvée à l'unanimité.

« Madame Isabelle POINTIS rappelle au Conseil Municipal que des demandes de notaires affluent sur le contrôle de l'assainissement collectif afin de valider les ventes d'immeubles sur la commune. Pour cela, le technicien du SPANC, fonctionnaire territorial du SIVOM du Bazadais, est de plus en plus sollicité pour réaliser ces contrôles, sans être rémunéré par la collectivité.

En conséquence, Madame Isabelle POINTIS propose de continuer à faire assurer le contrôle de l'assainissement collectif par M. Damien HELVERT, fonctionnaire territorial du SIVOM du Bazadais, et de lui allouer une rémunération accessoire en application de la règle des cumuls.

Appelé à délibérer, le Comité Syndical,

- *Considérant que le contrôle de l'assainissement collectif sur la commune se trouve augmentée compte tenu de l'obligation pour les ventes d'immeubles ;*
- *Considérant que cette activité ne justifie pas la création d'une structure particulière équipée en local, matériel de gestion divers ;*
- *Considérant que la commune de Bazas a besoin de s'attacher les services d'un technicien spécialisé en la matière ;*
- *Considérant que cette activité ne justifie pas la création d'un emploi à temps complet ;*
- *Considérant que la rémunération de ces missions de contrôle ne représente pas un traitement normal permettant d'employer à temps complet ;*
- *Considérant que cette rémunération versée à des fonctionnaires territoriaux employés dans leur collectivité à temps complet est exempte de cotisations sociales à l'exception des cotisations de CSG et de CRDS ;*

DECIDE de s'assurer les services de M. Damien HELVERT, occupant la fonction de technicien territorial du SPANC, service annexe du SIVOM du Bazadais, et de lui confier les missions de contrôle de l'assainissement collectif.

DECIDE de rémunérer les missions confiées à M. HELVERT par une indemnité mensuelle basée sur 25 % de l'indice brut du 1er échelon de l'emploi d'adjoint technique, correspondant à son grade actuel.

Les crédits seront prévus au budget annexe assainissement.

DECIDE que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIVOM, employeur principal de M. Damien HELVERT, en application de la règle des cumuls.

DECIDE que cette décision prendra effet dès réception par le contrôle de légalité.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité et de signer tous actes en découlant. »

6. URBANISME

N° D014/2019 : Echange de terrains à la Magine avec soulte

Mme Marie-Bernadette Dulau informe le Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée pour un échange de terrain présentée par Mmes Blandin et Maréchal ayant acheté un terrain au lieu-dit « la magine » cadastré section G N° 1121 et 1393 qui borde une bande de terrain communal de 453 m² dont elles souhaiteraient acquérir pour élargir l'accès à leur propriété.

D'autre part, les accès actuels aux terrains de M. Genet et des nouveaux propriétaires Blandin/Maréchal sont implantés sur une zone qui comprend des réseaux publics et un fossé communal. Ces parcelles notées C et F sur le document annexé, d'une superficie de 74 m² pourraient être intégrées au domaine public communal.

Les services du Domaine ont estimé la valeur du terrain à 18 € HT/le m².

Mme Marie-Bernadette Dulau demande au Conseil Municipal d'approuver cet échange de terrains entre Mmes Blandin et Maréchal et la commune conformément au plan explicatif ci-joint, moyennant le coût résiduel du terrain 6 822 € pour 379 m² (453-74).

La délibération suivante est approuvée à l'unanimité :

« Mme Marie-Bernadette Dulau informe la Conseil Municipal que Mesdames Blandin et Maréchal ont acheté un terrain à un privé, au lieu-dit la Magine. Ce terrain, cadastré section G n° 1121 et 1393, est bordé à l'ouest par une bande de terrain communal (cadastrée section G 1378p notée B sur le document joint) de 453 m² qu'elles souhaitent acquérir pour élargir l'accès à leur propriété.

Par ailleurs, les accès actuels aux terrains Genet jouxtant la propriété de Mmes Blandin/Maréchal sont implantés sur une zone qui comprend des réseaux publics et un fossé communal. Ces parcelles, notées C et F sur le document annexé, d'une superficie de 74 m² pourraient être intégrées au domaine public communal.

Les services du domaine ont estimé la valeur du terrain à 18 € HT /m².

Mme Marie-Bernadette Dulau propose au Conseil Municipal de procéder à l'échange de terrain entre Mesdames Blandin et Maréchal et la commune conformément à la promesse signée le 26 octobre 2018.

L'échange a lieu avec soulte par Mesdames Blandin et Maréchal d'un montant de 6 822 € pour 379 m² (453-74m²). Mesdames Blandin et Maréchal devront préalablement acquérir des consorts Genet la partie de la parcelle G 1394 de 28 m² notée F sur le document joint.

Mesdames Blandin et Maréchal s'engagent à prendre en charge les frais de géomètre et de notaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'échange de terrains avec soulte.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Vu, la demande présentée par Mesdames Blandin et Maréchal sollicitant l'acquisition de la parcelle communale jouxtant leur nouvelle propriété en vue d'élargir l'accès à celle-ci ;
- Vu, la promesse d'échange de terrains entre Mesdames Blandin et Maréchal et la commune de Bazas ;
- Vu, l'avis de France Domaine estimant la valeur du terrain à 18 € HT le m² ;

ACCEPTE l'échange à titre onéreux suivant, conformément au plan annexé à la présente ;

- S'ENGAGE à céder à Mesdames Blandin et Maréchal la parcelle communale B d'une superficie de 453 m²
- En contrepartie, Mesdames Blandin et Maréchal cèdent à la commune de Bazas la parcelle C de 46 m² ainsi que la parcelle F de 28 m², après l'avoir acquise des consorts Genet.

La soulte (correspondant à 453 – 74 m² soit 379 m² x 18 €) d'un montant de 6 822 € sera régulariser par Mesdames Blandin et Maréchal dès que toutes les formalités auront été accomplies.

DECIDE que les parcelles notées C et F d'une superficie de 74 m² seront intégrées dans le domaine public communal.

DECIDE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Mesdames Blandin et Maréchal.

CHARGE Maître Eric CHATAIGNER, Notaire à Bazas, de représenter la commune pour la réalisation de l'acte d'échange.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente et de signer tous actes en découlant ou en cas d'absence, un adjoint délégué. »

7. DIVERS

N° D015/2019 : Conseil d'administration de la régie « BAZAS ENERGIES » - désignation d'une personnalité qualifiée

Monsieur le Maire indique que conformément aux statuts, il est nécessaire de remplacer M. Marc Péan, membre du Conseil d'administration de Bazas Energies en tant que personnalité qualifiée, qui est désormais conseiller municipal.

Il propose de désigner Mme Maïté DUCHAMPS.

Cette désignation est approuvée à la majorité, M. Lambert, Mme Fournier et M. Soulard s'étant abstenus.

La délibération est la suivante :

« Conformément à l'article 5 des statuts de la nouvelle régie dénommée « Bazas Energies », Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'administration doit être composé de 6 membres du Conseil Municipal et de 4 personnalités qualifiées.

Monsieur le Maire indique la nécessité de nommer une personnalité qualifiée à la suite de la nomination de Monsieur Marc PEAN, conseiller municipal.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures. Il rappelle que cette désignation doit être faite à bulletin secret, ou si le Conseil Municipal le décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation par vote à main levée.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Maïté DUCHAMPS.

Le Conseil Municipal, ayant décidé à l'unanimité cette élection à main levée,

PREND ACTE du résultat du vote à main levée suivant :

Nombre de voix pour Mme Maïté DUCHAMPS	18
Contre :	0
Abstention :	3

DESIGNE Madame Maïté DUCHAMPS nouvelle personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration de BAZAS ENERGIES. Cette désignation est effective pour la durée du mandat municipal.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente. »

N° D016/2019 : Comité technique – désignation d'un délégué suppléant

Il est proposé de désigner Mme Séverine BEIS membre suppléant au sein du comité technique, à la suite de la démission de Mme Martine Nazarian, en sachant que Mme Isabelle Pointis étant adjointe en charge des ressources humaines, sera désormais déléguée titulaire et présidente du comité technique.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

« Monsieur le Maire indique à l'assemblée la nécessité de désigner un membre suppléant au sein du comité technique à la suite de la démission de Mme Martine Nazarian, en stipulant que Mme Isabelle Pointis étant adjointe en charge des ressources humaines, sera désormais déléguée titulaire et présidente du comité technique. Il est donc proposé de désigner un délégué suppléant.

Monsieur le Maire indique que toute désignation doit être faite à bulletin secret. Cependant, si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux désignations à main levée, c'est ce mode de désignation qui peut être retenu.

Mme Séverine BEIS est candidate.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

DECIDE de procéder à la désignation du membre suppléant par vote à main levée,

DESIGNE Mme Séverine BEIS, membre suppléant du comité technique.

Sont donc membres du COMITE TECHNIQUE :

- Titulaires : I. POINTIS – D. BARREYRE – C. DEVELAY
- Suppléants : M-B. DULAU – P. DUFAU – S. BEIS

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.